

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 avril 2021  
Rapporteur :  
Monsieur Patrick TROGLIA**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 28/04/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2021  
(accusé de réception du 27/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association KERNAVELO - Subvention 2021**

**L'association KERNAVELO assure la promotion et le développement de l'usage du vélo et met en place tous les ans des animations : elle sollicite une subvention pour mettre en place son programme d'actions 2021.**

\*\*\*

L'association KERNAVELO, membre de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) déclarée en préfecture le 3 mars 2014 a pour objet :

- de promouvoir l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement et d'améliorer la sécurité des déplacements ;
- d'étudier avec les organismes locaux ou nationaux les aménagements et services destinés aux cyclistes ou favorisant l'intermodalité ;
- de contribuer à l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire pour veiller à la prise en compte des modes de déplacements actifs.

Plusieurs actions de sensibilisation sont prévues en 2021 par cette association :

- challenge « Au boulot à vélo » ;
- animations d'atelier participatif et solidaire ;
- animations vélo-école adultes.

Pour mener à bien ces différentes actions, l'association sollicite une subvention.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 2 011 € à l'association KERNAVELO (imputation budgétaire : 6574.510), au titre de l'année 2021.